

CONSEIL MUNICIPAL

de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 22 Novembre 2016

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV – CONVENTION UNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D’ALES AGGLOMERATION ET LA COMMUNE	4
V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4	4
VI – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1	5
VII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE PROJET D’ECLAIRAGE DE LA PYRAMIDE	5
VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE	5
IX – COMPLEMENT COMMUNAL A L’INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT – IRL 2015	6
X – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE SUITE À LA PRISE EN CHARGE DES VOIES PRINCIPALES DE LA ZAC DE VALÈS	7
XI – ACQUISITION DES PARCELLES CORRESPONDANT AUX VRD DU LOTISSEMENT “LES CLAUZES”	8
XII – PRISE EN CHARGE DES VRD ET ACQUISITION DES PARCELLES CORRESPONDANTES DU LOTISSEMENT “CRISTOL PLAINE”	8
QUESTIONS DIVERSES	9

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 22 Novembre 2016 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – BERNARD Philippe - DATO Élisabeth – FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUJECHE Serge - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean – SORTAIS Virginie -TECCO Bernard -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme SORTAIS Virginie) – Mme COULET Suzanne (Procuration à M. ROUX Philippe) - Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme Marie-Christine ROUX) – M. LASH Christian (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) – Mme PAUTARD Véronique (Procuration à Mme ASSENAT Marion) – Mme THIBONNIER Nathalie (Procuration à Mme DATO Élisabeth).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les Conseillers qui ont remis une procuration.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11/10/2016

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 11 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2016-017	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès de l'association 'Le Club du Retro'	Montant de la prestation : 750,00 €
DEC2016-018	Convention avec la Fondation CLARA pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres	Montant de la prestation : 90 € TTC/ chat capturé (frais de vétérinaires compris) Durée : 1 an à compter du 01/12/2016
DEC2016-019	Choix de la société France 3D pour le traitement antiparasitaire des bâtiments communaux (dératisation et désinsectisation)	Montant annuel du marché : 1 200 € HT (soit 1 440 € TTC) Durée : 1 an renouvelable 3 fois

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions Municipales et des Comités Consultatifs qui se sont réunis depuis le dernier Conseil Municipal.

1. **Comité Consultatif de l'Environnement (réunion du 06 octobre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°1**
Monsieur le Maire indique que le sujet avait été évoqué lors du dernier Conseil et que le compte rendu a été remis tardivement.
2. **Commission des Affaires Communautaires (réunion du 08 novembre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°2**
Monsieur le Maire précise qu'il abordera les affaires communautaires au point suivant de l'ordre du jour.
3. **Commission des Finances (réunion du 16 novembre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°3**
Monsieur le Maire indique les sujets abordés lors de la réunion de la Commission des Finances seront traités aux points N°5 et 6 de l'ordre du jour.

III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion du Conseil Communautaire qui a eu lieu le Jeudi 10 Novembre 2016.

Celui-ci a été essentiellement axé sur le calendrier de la fusion selon une procédure encadrée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

- 30/03/2016 : Arrêté pris par le Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) organisant dans le Gard, les fusions et extensions.
- 06/04/2016 : Arrêté préfectoral portant projet de périmètre.
- 13/09/2016 : Arrêté préfectoral portant fusion des 4 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : Alès Agglomération, Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et Hautes Cévennes.
- 31/12/2016 : Dissolution des 4 EPCI existants.
- 1^{er}/01/2017 : Création du nouvel EPCI qui portera le nom d'Alès Agglomération et qui aura pour siège, l'ATOME.

Après avoir indiqué que le dernier Conseil Communautaire aurait lieu le 15/12/2016, Monsieur le Maire donne les grandes lignes du calendrier communautaire pour l'année 2017 :

- Premier Conseil Communautaire : le 05/01/2017 avec l'élection du Président d'Alès Agglomération, puis le 12/01/2017.
- Au mois de mars 2017 sera présenté le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), suivi du vote du budget, le 13/04/2017.

Monsieur le Maire évoque le vade-mecum simplifié intitulé "Exercice partagé des compétences" (Cf. Annexe – Doc N°4) qui a été créé par l'Agglo et mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Celui-ci est dédié aux communes qui ont le moins de pratique de l'exercice des compétences selon le mode "Partagé".

Il a été question également de la Convention Unique qui sera abordée au point suivant de l'ordre du jour.

IV – CONVENTION UNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que lors du second semestre de l'année 2015, le Conseil municipal avait été amené à autoriser le Maire à signer avec le représentant de la communauté d'Alès Agglomération les conventions suivantes :

- ✓ Une convention de gestion des bâtiments communautaires (20/10/2015).
- ✓ Une convention de mise à disposition de services entre la commune et Alès Agglomération (17/11/2015),
- ✓ Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bâtiments à usage scolaire (15/09/2015),
- ✓ Une convention de prestations de services (chauffage, transports scolaires, entretien école de musique – 15/11/2015)
- ✓ Une convention de prestation de services pour l'entretien des espaces verts du giratoire près du lycée (10/8/12/2015),

Afin de faciliter la gestion administrative de ces conventions, la Communauté d'Alès Agglomération propose de rassembler dans une Convention Unique l'ensemble des dispositions techniques et financières qui figurent dans ces conventions (Cf. Annexe – Doc N°5).

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer cette convention.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la Convention Unique entre la communauté d'Alès Agglomération et la commune de Saint Christol Lez Alès.

V - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, qui commente la Décision Modificative n° 4 du Budget de l'exercice 2016 (Cf. Annexe – Doc N°3). Celle-ci a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances, le 16 novembre 2016.

Il est précisé que le montant estimé de 21 403 € prévu pour le remplacement du minibus est un montant d'équilibre. En effet, le prix d'achat ainsi que le remboursement de l'assurance ne sont pas encore connus.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal, adopte, par 23 voix "Pour" zéro voix "Contre", 6 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 4 pour le Budget Principal 2016.

VI – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Jérôme MEYNIER présente la Décision Modificative N°1 relative au Budget Annexe de l'Assainissement. Celle-ci vise à ajuster le montant des crédits inscrits au budget primitif afin d'assurer le remboursement d'un emprunt du Crédit Agricole contracté sur un exercice antérieur (Cf. document sur portail CICM).

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N°1 pour le Budget Annexe de l'Assainissement.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE PROJET D'ECLAIRAGE DE LA PYRAMIDE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 13 septembre 2016, le Conseil municipal avait approuvé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département, dans le cadre des crédits départementaux d'équipements, afin d'aider au financement du projet d'installation d'un dispositif de mise en lumière du monument historique de la Pyramide.

Ce projet, dont le montant est estimé à 6 050,00 € H.T, soit 7 260,00 € TTC, peut également bénéficier du concours du Fonds de Réserve Parlementaire d'un montant de 3 025,00 € (50% du montant total).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter auprès du Député de Circonscription, Monsieur William DUMAS, et dans le cadre des crédits affectés au Fonds de Réserve Parlementaire, une subvention de 3 025,00 € représentant 50 % du montant hors taxes de l'opération envisagée.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion organisée par le Sous-Préfet pour la présentation des contrats de ruralité, les communes membres du Pays Cévennes ont été sollicitées afin de recenser les projets locaux qui pourraient entrer dans le cadre de dispositif prévu par l'État.

Les contrats de ruralité permettent aux collectivités de cofinancer leurs investissements sur les 6 thèmes suivants :

- ✓ L'accès aux services et aux soins,
- ✓ La revitalisation des bourgs centres
- ✓ L'attractivité du territoire
- ✓ Les mobilités

- ✓ La transition écologique
- ✓ La cohésion sociale

Une enveloppe de 20 millions d'euros est dévolue pour la Région Occitanie.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite déposer un dossier pour les projets axés autour du thème de la mobilité :

Projet n° 1 : Acquisition d'un minibus municipal 9 places 9 places destiné au transport des jeunes accédant aux activités de la Maison des Jeunes (MDJ) ainsi que pour le transport des associations dans le cadre de rencontres sportives et culturelles.

- Coût estimé : 29 660,59 euros H.T

Projet n° 2 : L'amélioration de l'accessibilité aux lieux publics par la réalisation d'un certain nombre de travaux visant à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des différents bâtiments et lieux publics dans le cadre des prescriptions recensées au niveau de son Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP).

- Coût estimé : 12 431,00 € HT (achat de fourniture) (Travaux réalisés en régie : coût de la main d'œuvre 8 265,00 €)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès des instances en charge de l'exécution du Contrat de Ruralité, l'attribution des subventions pouvant contribuer au financement de ces deux projets.

IX – COMPLEMENT COMMUNAL A L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT – IRL 2015

Monsieur le Maire expose qu'en complément de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL-indemnité de base) versée par l'État aux instituteurs et aux institutrices, la commune est amenée à verser un complément communal aux personnes bénéficiaires.

Au titre de l'année civile 2015, trois enseignants sont concernés (deux sur le groupe scolaire de Marignac et un sur le groupe scolaire Joliot Curie). Le montant total du complément communal à verser s'élève à 1 872,00 €.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer aux Instituteurs et Institutrices le complément communal à l'I.R.L. pour un montant de 1 872.00 € pour l'année 2015.

X – ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE SUITE À LA PRISE EN CHARGE DES VOIES PRINCIPALES DE LA ZAC DE VALÈS

Monsieur le Maire expose que le recensement de la voirie communale et la prise en charge de VRD au cours de l'année 2015, fait partie des éléments qu'il convient d'actualiser, au 1^{er} janvier 2016. Cette information contribuera ensuite au calcul des dotations de l'État qui seront versées au titre de l'année 2017.

Dans ce contexte, la commune a procédé en 2015 à l'acquisition de certaines voies et place de la ZAC de Valès qui ont été intégrées à la voirie communale par délibération n° DEL2015-064 du 15 septembre 2015.

Le tableau de modification de linéaire des voies communales s'établit comme suit :

Voies communales à caractère de rue :

Ancienne classification	Nouvelle classification	Longueur prise en charge	Longueur en mètres linéaires	Points d'embranchement	
Désignation	Désignation			Origine	Extrémité
Rue Jean CAVALIER	VC dite 'Rue Jean Cavalier'	En totalité	256	Ancien chemin de Sommières	Route de Montèze (RD 325)
Rue Louis ARAGON	VC dite 'Rue Louis Aragon'	En partie	197	Rue Jean Cavalier	
		Total	453		

Voie communale à caractère de place publique :

Ancienne classification	Nouvelle classification	Longueur prise en charge	Surface en mètre carré	Points d'embranchement	
Désignation	Désignation			Origine	Extrémité
Place Pierre ETIENNE	Place dite 'Place Pierre ETIENNE'	En totalité	2 660	Rue Louis Aragon	Rue Louis Aragon
		Total	2 660		

L'intégration de ces nouvelles voies donne le résultat suivant

- Ancien linéaire de la voirie communale : 72 018 mètres linéaires
- Voies ajoutées : 453 mètres linéaires
- Nouveau linéaire de la voirie communale : 72 471 mètres linéaires

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'actualisation de la longueur totale de la voirie communale, au 1^{er} janvier 2016, à 72 471 mètres linéaires.

XI – ACQUISITION DES PARCELLES CORRESPONDANT AUX VRD DU LOTISSEMENT “LES CLAUZES”

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° DEL2007-017, en date du 16 janvier 2007, la commune avait validé le principe de la prise en charge des VRD du lotissement “Les Clauzes” sous réserve de la vérification habituelle de la voirie et des réseaux.

Aujourd’hui, Il est possible de valider positivement l’état de ces VRD et de procéder à l’acquisition de parcelles de terrain correspondant. De ce fait, il est proposé au Conseil de faire l’acquisition, à l’euro symbolique, auprès de la SARL LAPIERRE, des parcelles figurant dans le tableau ci-après :

Références au cadastre	Surface	Destination
BS n° 57	1017 m ²	Voirie
BS n° 69	1279 m ²	Voirie
BS n° 61	394 m ²	Espace vert

Il est également proposé d’intégrer les parcelles BS n° 57, n° 61 et n° 69 dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’acquérir auprès de la SARL LAPIERRE, et à l’euro symbolique, les parcelles de terrain cadastrées BS n° 57, 61 et 69 pour une superficie totale de 2 690 m² et d’intégrer les parcelles BS n° 57 et n° 69 dans la voirie communale et la parcelle BS n° 61 dans le domaine public communal. Il autorise le Maire à signer l’acte d’acquisition.

XII – PRISE EN CHARGE DES VRD ET ACQUISITION DES PARCELLES CORRESPONDANTES DU LOTISSEMENT “CRISTOL PLAINE”

Monsieur le Maire expose que le service Urbanisme a reçu, en date du 23 septembre 2016, une déclaration d’intention d’aliéner (DIA) émanant du cabinet de notaire de Lédignan, et concernant un projet de cession, à l’euro symbolique, de parcelles de terrain appartenant aux conjoints MEJEAN, au niveau du lotissement “Cristol Plaine”, auprès de l’ASL du lotissement.

Pour sa part, la Municipalité a souhaité se positionner par rapport à cette DIA en faisant jouer son droit de préemption. Toutefois, elle envisage de ne récupérer que les parcelles constituant la voirie (2 636 m²), à savoir :

Références au cadastre	Surface	Destination
BR N°272	1 610 m ²	Voirie
BR N°277	1 026 m ²	Voirie
TOTAL	2 636 m ²	

D'autre part, la configuration du lotissement autoriserait une jonction de la parcelle BR n° 272 avec le groupe scolaire de Marignac, via une partie de la parcelle cadastrée BR n° 270 de 43m2 dont sont également propriétaire les consorts MEJEAN. La commune a contacté lesdits propriétaires afin de leur soumettre un projet de cession de ces parcelles de gré à gré et à l'euro symbolique comme le prévoit à l'origine la DIA.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, sur cette opération foncière et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que les documents annexes et décide par ailleurs, d'intégrer les parcelles BR n° 272 et BR n° 277 dans la voirie communale,

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame Nathalie GOGUILLON propose de faire circuler auprès des Conseillers, le **livre réalisé par la classe de Cours Moyen 1^{ère} année** du Groupe scolaire de Marignac.
2. Monsieur le Maire rappelle **l'inauguration du "Déplacement doux"** ZAE de la Pyramide, le 30 Novembre 2016 à 14H00 et invite l'ensemble des conseillers à y participer.
3. Monsieur Jean-Pierre PELLEREI, Conseiller délégué au CCAS, rappelle la note qui a été distribuée concernant la **distribution des colis de Noël** pour les personnes âgées et invite les conseillers à s'inscrire auprès de l'agent du service du CCAS.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H45.
La prochaine séance aura lieu le Mardi 20 Décembre 2016.**
